



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Neoval Rubin G8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Agent lubrifiant, Agent de protection anti-corrosion

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: EUROTECH NEOVAL AG

Rue/B.P.: Unterlettenstrasse 14

Place, Lieu: 9443 Widnau
Suisse

WWW: www.eurotech-neoval.ch

E-mail: office@eurotech-neoval.ch

Téléphone: +41 (0)71 555 0170

Télécopie: +41 (0)71 555 0174

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)71 555 0170, office@eurotech-neoval.ch

Indications diverses: Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

820500: Neoval Rubin G8 500 ml

820010: Neoval Rubin G8 10 l

820025: Neoval Rubin G8 25 l

820060: Neoval Rubin G8 60 l

820200: Neoval Rubin G8 200 l

1.4 Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Schweiz, Téléphone: 145

Giftzentrale Wien, Téléphone: 0043-1-4064343

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Lact.; H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**



Neoval Rubin G8

Numéro de matière 820-2

Page: 2 de 12

Mentions de danger:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Alcanes en C14-17, chloro-et 1,2-Dichlorobenzène.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119451167-40-xxxx N°CE 202-425-9 CAS 95-50-1	1,2-Dichlorobenzène	5 - 10 %	Acute Tox. 4; H302. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1B; H317. STOT SE 3; H335. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410.
REACH 01-2119519269-33-xxxx N°CE 287-477-0 CAS 85535-85-9	Alcanes en C14-17, chloro-	1 - 3 %	Lact.; H362. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410. (EUH066).

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.



RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Informations générales: Premiers secours: veuillez à votre autoprotection! Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.
- En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais.
En cas de malaises, consulter un médecin.
- Après contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de malaises, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.
- Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.
Ne pas ajouter d'agent favorisant une résorption.
Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Choisir l'agent extincteur en fonction de l'environnement du foyer.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Composés de chlore, acide chlorhydrique, phosgène, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

Directives nationales Suisse: BVD-Classe: F41 Y2



RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'exposition.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

Informar si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

Protéger du gel et des radiations solaires.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

**Neoval Rubin G8**

Numéro de matière 820-2

Page: 6 de 12

Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Valeur pH:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point éclair/plage d'inflammabilité:	170 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: ≤ 3 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 0,9 g/mL (DIN 51757)
Solubilité dans l'eau:	non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	à 20 °C: 100 mm²/s (DIN 51550/51562) à 40 °C: 39,6 mm²/s (DIN 51562-1)
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereuxEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Composés de chlore, acide chlorhydrique, phosgène, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone (CO₂).

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible



RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques:	Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même. Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ATEmix (calculé): ATE > 2000 mg/kg. Toxicité aiguë (dermique): Manque de données. Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données. Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisation respiratoire: Manque de données. Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée. Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Effets sur et par le lait maternel: Lact.; H362 = Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Autres informations:	Indication sur 1,2-Dichlorobenzène: DL50 Rat, par voie orale: 500 mg/kg Risque d'affections hépatiques et rénales.



RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indication sur 1,2-Dichlorobenzène:

Même fortement dilué, il forme des mélanges toxiques avec l'eau.

Toxicité pour le poisson:

LC50 Brachydanio rerio: 5,2 mg/L/96h

LC50 Lepomis macrochirus (perche soleil bleu): 5,6 mg/L/96h

Indication sur Alcanes en C14-17, chloro-:

Toxicité pour le poisson:

NOEC Alburnus alburnus (ablette): 125 µg/L/ 14d (OECD 204)

Toxicité pour la daphnia:

EC50 Daphnia: 0,0059 mg/L/48 h (OECD 202).

EC50 Daphnia: 0,025 mg/L/21 d (OECD 202).

NOEC Daphnia: 0,010 mg/L (OECD 202).

Toxicité pour les algues:

EC50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): > 3,2 mg/L/96h (OECD 201)

NOEC Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 0,1 mg/L/96h (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 12 01 06* = Huiles d'usinage à base minérale contenant des halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions).

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Éviter une introduction dans l'environnement.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique.

**Neoval Rubin G8**

Numéro de matière 820-2

Page: 9 de 12

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

JUSTIFICATIF OBLIGATOIRE! Éviter une introduction dans l'environnement.

Directives nationales Suisse:

VeVA Code Nr. 12 01 06

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,2-Dichlorobenzène, Alcanes en C14-17, chloro-)

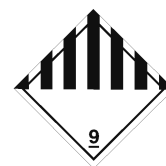
IMDG, IATA-DGR: UN 3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1,2-Dichlorobenzene, Alkanes, C14-17, chloro)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 9, Code: M6

IMDG: Class 9, Subrisk -

IATA-DGR: Class 9

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: oui

Polluant marin - ADN: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 90, Numéro ONU UN 3082

Étiquette de danger: 9

Dispositions particulières: 274 335 375 601

Quantités limitées: 5 L

EQ: E1

Conditionnement - Instructions: P001 IBC03 LP01 R001

Conditionnement - Dispositions particulières: PP1

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions: T4

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:

TP1 TP29

Codification réservoirs: LGBV

Code de restriction en tunnel: -

**Neoval Rubin G8**

Numéro de matière 820-2

Page: 10 de 12

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 9
Dispositions particulières: 274 335 375 601
Quantités limitées: 5 L
EQ: E1
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-A, S-F
Dispositions particulières: 274, 335, 969
Quantités limitées: 5 L
Excepted quantities: E1
Conditionnement - Instructions: P001, LP01
Conditionnement - Réglementations: PP1
IBC - Instructions: IBC03
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: T4
Instructions réservoirs - Réglementations: TP2, TP29
Arrimage et manutention: Category A.
Propriétés et observations: -
Groupe de ségrégation: none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Miscellaneous
Excepted Quantity Code: E1
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.: Pack.Instr. Y964 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Passenger and Cargo Aircraft: Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 964 - Max. Net Qty/Pkg. 450 L
Dispositions particulières: A97 A158 A197
Emergency Response Guide-Code (ERG): 9L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - Suisse**

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

0 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Observer la loi sur la protection maternelle et les directives CE 92/85/CEE.



Directives nationales - États-membres de la CE

Étiquetage de l'emballage d'un volume ≤ 125mL



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger:

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H362

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Conseils de prudence:

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P261

Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 10 = Liquides combustibles, exceptés des classes de stockage 3

Classe de risque pour le milieu aquatique:

2 = Présente un danger pour l'eau.

Décret relatif aux défaillances:

Nr.9b

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H362 = Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: Étiquette (phrases P, ATP8)

Créée:

10.7.2001

Service responsable de la fiche technique

Responsable:

voir section 1: Service responsable de l'information



Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.